

DOCUMENT RMA

Adresse de retour : Nieuwstraat 10 - 1570 Pajottegem
Adresse mail : retour@fermax.be

GENERAL :

Numéro RMA :
 Numéro de facture :
 Date de réception :

Nom de facturation :
 Personne de contact :
 Adresse :
 Téléphone :
 Mail :

RAISON(S) DU RETOUR :

- ☐ Réparation matériel sous garantie et retour client (selon conditions)
- ☐ Réparation matériel hors garantie et retour client (selon conditions)
- ☐ Retour matériel suite échange standard (selon conditions)
- ☐ Retour matériel neuf (selon conditions)

LISTE DU MATERIEL :

[illegible]

REMARQUES :

SIGNATURE CLIENT :

CONDITIONS :

Les conditions ci-dessous s'appliquent uniquement aux produits FERMAX et DOBISS, fournis par FERMAX INTERNATIONAL / FERMAX BELGIUM.

Pour tous les autres produits fournis par FERMAX BELGIUM, d'autres conditions s'appliquent, conformément aux conditions spécifiées par le fabricant. Celles-ci sont disponibles sur simple demande auprès de FERMAX BELGIUM.

Réparation matériel sous garantie et retour client :

- La date de facturation ne doit pas remonter à plus de 2 ans ; le numéro de facture doit toujours être mentionné sur le formulaire RMA. Sans ce numéro, la demande RMA ne sera pas acceptée.
- Le défaut doit être dû à un vice de fabrication ; toutes les autres causes ou tous les autres défauts ne sont pas couverts par les présentes conditions de garantie.
- La référence, la quantité et la description du défaut doivent être clairement indiquées sur le formulaire RMA ; sans ces informations, la demande RMA ne sera pas acceptée. Si FERMAX BELGIUM doit procéder elle-même au diagnostic du défaut, des frais de 30 € seront facturés.
- Les frais de transport sont à la charge du client.

Réparation matériel hors garantie et retour client :

- La date de la facture remonte à plus de 2 ans ; le numéro de facture doit toujours être mentionné sur le formulaire RMA. Sans ce numéro, la demande RMA ne sera pas acceptée.
- Le défaut n'est pas couvert par les conditions de garantie (exemple : vandalisme, utilisation fautive ou autres causes externes).
- La référence, la quantité et la description du défaut doivent être clairement indiquées sur le formulaire RMA ; sans ces informations, la demande RMA ne sera pas acceptée.
- Tarifs pour l'inspection et la réparation :
 - Tarif horaire : tarif horaire en vigueur/heure (HTVA 21%)Si le matériel s'avère ne pas être défectueux, une heure de travail sera facturée pour les démarches administratives.
 - Si le matériel n'est pas réparable, FERMAX BELGIUM vous contactera afin de déterminer ce qu'il faut faire du matériel.
 - Un devis de réparation peut être établi sur demande.En cas de désaccord avec le devis proposé, une heure de travail sera facturée pour le diagnostic et les démarches administratives.
En cas d'acceptation du devis, seul le coût indiqué sur celui-ci sera facturé.
- Les frais de transport sont à la charge du client.

Retour matériel suite échange standard :

- Un échange standard ne peut être obtenu qu'après diagnostic et validation par notre service technique, ainsi que des tests approfondis effectués par celui-ci.
- La date de facturation ne doit pas remonter à plus de 2 ans ; le numéro de facture doit toujours être mentionné sur le formulaire RMA. Sans ce numéro, la demande RMA ne sera pas acceptée.
- La référence, la quantité et la description du défaut doivent être clairement indiquées sur le formulaire RMA ; sans ces informations, la demande RMA ne sera pas acceptée. Si FERMAX BELGIUM doit déterminer elle-même la nature du défaut, des frais de 30€ seront facturés.

- Le défaut est dû à un vice de fabrication ; toutes les autres causes ou tous les autres défauts ne sont pas couverts par les présentes conditions de garantie. Sont exclus : le vandalisme, l'utilisation fautive, ainsi que toutes les autres causes externes.
- Le matériel est effectivement défectueux.
- Si le matériel qui nous a été retourné ne présente aucun défaut, il sera renvoyé au client. Les articles de remplacement déjà fournis seront facturés au client et resteront en sa possession.
- Le matériel envoyé, à titre de remplacement temporaire, sera toujours facturé.
- Une éventuelle note de crédit ne sera émise que si :
 - après diagnostic de notre service technique, il s'avère que le produit est en état de marche et qu'il ne présente aucun dommage extérieur ou intérieur.
 - le produit retourné est effectivement défectueux et couvert par notre garantie constructeur.
- Les frais de transport sont à la charge du client.

Retour matériel neuf :

- La date de facturation ne doit pas remonter à plus d'un mois ; le numéro de facture doit toujours être mentionné sur le formulaire RMA. Sans ce numéro, la demande RMA ne sera pas acceptée.
- La référence, la quantité et le motif du retour doivent être clairement indiqués sur le formulaire RMA ; sans ces informations, la demande RMA ne sera pas acceptée.
- Seuls les articles de la gamme actuelle et les articles en stock peuvent être repris. Les articles commandés à votre demande ne peuvent pas être retournés.
- Les articles faisant partie d'un kit ne sont pas repris.
- Le matériel en bon état, mais présentant des traces d'utilisation visibles, étant en historique ou étant en fin de vie, ne sera pas repris. Il sera renvoyé à l'adresse de livraison.
- Le matériel en parfait état, dans son emballage d'origine, non ouvert et non utilisé, fera l'objet d'un avoir avec une diminution de 10% sur le prix facturé.
- Le matériel en parfait état, mais dont l'emballage est endommagé ou absent, ouvert et utilisé, fera l'objet d'un avoir avec une diminution de 20 % sur le prix facturé.
- Les frais de transport sont à la charge du client.